



Notre réf.: 8/2019/CAC

Dossier suivi par : Carine ELTER-HOLTZMER
Tél. 247-84681
E-mail carine.elter@mi.etat.lu

Ville d'Esch-sur-Alzette
Monsieur le Bourgmestre

B.P. 145
L- 4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 2 mai 2019


Objet : Immeuble 1, rue Léon Metz : travaux d'assainissement et réfection de la toiture
Coût suivant devis : 940.000 euros TTC
Délibération du conseil communal du 29 mars 2019

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que j'approuve la délibération du 29 mars 2019 aux termes de laquelle le conseil communal a approuvé le projet relatif aux travaux d'assainissement et de réfection de la toiture de l'immeuble 1, rue Léon Metz dont le coût suivant devis s'élève à 940.000 euros.

Il va sans dire que la présente approbation ne dispense pas les autorités communales de se conformer aux dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'aménagement communal.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

 SECRETARIAT GENERAL
ESCH Gonçalves Patricia
13/05/2019

Pour la Ministre de l'Intérieur
Le Conseiller,


Clara Muller



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 22 mars 2019
Convocation des conseillers :
le 22 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 29 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Daniel Codello, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

**Objet : 12.1.1. Immeuble 1, rue Léon Metz - travaux
d'assainissement et réfection toiture; devis; décision**

Considérant qu'il s'agit d'un devis estimatif d'un montant de 940.000 € concernant le projet "Immeuble 1, rue Léon Metz - travaux d'assainissement et réfection de la toiture;

Considérant que le crédit afférent devra être inscrit à l'article 4/831/221311/19078 du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2019;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve à l'unanimité

le devis estimatif de 940.000 € concernant le projet "Immeuble 1, rue Léon Metz - travaux d'assainissement et réfection de la toiture.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 11.04.2019

Pour expédition conforme,

Le secrétaire général Bourgmestre